

Les institutions culturelles fédérales dans les starting-blocks

Les institutions culturelles fédérales préparent activement l'extension du Tax shelter aux arts de la scène.

STÉPHANE RENARD

Les institutions culturelles se réjouissent évidemment de la perspective de disposer de moyens supplémentaires grâce au Tax shelter. «Il est vraisemblable que, dès la fin de l'année, nous pourrions bénéficier du Tax shelter pour une nouvelle production», explique Thomas Lauriot dit Prévost, directeur financier de La Monnaie.

Pas question d'en dire plus, la prochaine saison sera dévoilée en mars mais il ne dissimule pas sa satisfaction. Il est vrai que l'institution a été largement partenaire de la réflexion, à la demande de Didier

Reynders (qui a la tutelle sur les institutions culturelles fédérales) et en accord avec le cabinet des Finances. «Il était clair», précise Thomas Lauriot dit Prévost, qu'il ne s'agissait pas de réaliser un copier-coller du Tax shelter

audiovisuel. Nous avons au contraire souligné les particularités propres à une production de spectacle vivant, y compris dans son fonctionnement.»

«Chacun a intérêt à ce que le système soit le plus efficace possible, poursuit-il. Les arts de la scène parce que les investissements publics dans la culture stagnent, voire diminuent, alors que les coûts de production ne cessent de croître. Les finances publiques seront également gagnantes si le système génère de réelles retombées économiques.»

Combien un Tax shelter rapporterait-il de recettes supplémentaires à La Monnaie? «Réponse très péril-

leuse», admet le directeur financier, qui accepte cependant de s'y risquer, «mais avec le doigt mouillé! Les recettes de sponsoring et de mécénat privé représentent actuellement 2 millions d'euros par an, soit un bon 4% du budget global. J'espère le même score avec le Tax shelter en année pleine, c'est-à-dire à partir de 2018.»

Pour Evelyne Hingue, directrice de production à Bozar, l'année 2017 sera celle de la transition. D'abord

parce que les textes légaux ne seront pleinement opérationnels que d'ici avril ou mai. «À ce stade, nous préférons nous concentrer sur le 2^e semestre, en établissant un cadastre des productions qui pourraient éventuellement bénéficier du Tax shelter. Cela dit, ce système implique un lourd suivi administratif et n'est envisageable qu'avec de grosses productions. Il ne deviendra vraiment opérationnel qu'en 2018.»

Evelyne Hingue souligne que dans le cas de Bozar, il est vraisemblable que l'apport du Tax shelter permettra le développement de davantage de productions propres.

Reste à savoir si la manne des entreprises prêtes à user du système, déjà en vigueur dans l'audiovisuel, est encore extensible. La réponse est positive. «Les contacts que nous avons avec les intermédiaires spécialisés dans le Tax shelter sont plus qu'encourageants, résume Evelyne Hingue. Ils nous affirment avoir plus d'argent à investir que de projets à financer...»

Fraîchement nommé intendant de l'Orchestre national de Bel-

gique (ONB), Hans Waeghe est également très positif. «Nous préparons quelques projets novateurs, qui auront bien besoin de l'aide du Tax shelter pour

pouvoir être financés. Il faut savoir en effet que, dans le cas de l'ONB, cet apport sera essentiel: sur un budget d'environ 10 millions d'euros, près de 90% sont dévolus aux frais de personnel. Il reste donc fort peu pour la production culturelle proprement dite.»

Cette extension du Tax shelter ne peut dès lors que soutenir davantage la création de nouvelles productions belges dans des lieux qui sont souvent de simples lieux de programmation. Sans trop dévoiler ce qui ne sera annoncé qu'en mars, l'intendant confirme que «l'ONB monte déjà un projet important dans Bruxelles, en dehors des salles de concert. Mais nous préparons aussi activement une grande production pour le 11 novembre 2018, avec une création mondiale d'envergure qui prendra place dans plusieurs lieux du pays.»